

ou moins vive ; mais ces effets ne sont ordinairement que sympathiques ; cependant il est des substances vésicantes qui sont absorbées par certaines idiosyncrasies, et qui produisent de graves désordres généraux. Les principaux épispastiques sont en, première ligne, les *cantharides*, dont j'ai traité dans le premier volume, puis les *garous*. On comprend sans peine que ces épispastiques peuvent également être employés comme rubéfiants. J'ai exposé à l'article *Cantharides* les indications des épispastiques et donné les formules (voyez t. I, p. 590), je n'y reviendrai pas ici.

EMPLÂTRE RÉSOLUTIF CONTRE LES AFFECTIONS CHRONIQUES DES YEUX (Tavignot). — Poix-résine, 100 gram. ; cire jaune, 400 gram. ; térébenthine, 50 gram. ; euphorbe en poudre, 25 gram. ; cantharides en poudre, 15 gram. ; huile de croton, 5 gram. F. s. a. Lorsque cet emplâtre est bien fait, il peut rester en place douze ou quinze jours : on l'applique derrière le col, quand l'affection oculaire est double, et derrière l'oreille, lorsqu'un seul œil est malade.

Ce révulsif est moins douloureux que l'emplâtre stibié et agit plus longtemps ; à ce titre surtout on devra le préférer dans la pratique.

ÉCORCE DE TARTONRAIRE. — Selon M. le professeur Héral, la *Passerina tartonraira* est une plante nouvelle à ajouter à la liste des espèces végétales qui possèdent des propriétés épispastiques. La pommade à la passerine de tartonraire, préparée comme celle de daphné-garou, est d'une activité supérieure à celle-ci ; elle est employée depuis quelque temps, à l'exclusion de tout autre épispastique, à l'hôpital militaire de Toulon.

La passerine de tartonraire appartient à la famille des *daphnoïdées* ; *gros rebombet*, *trintanelle*, *malherbe*.

VÉSICATION AMMONIACALE (Deschamps). — La vésication ammoniacale a déjà rendu de grands services, mais la forme sous laquelle on emploie l'ammoniaque n'a pas permis d'en tirer tous les avantages qu'on aurait pu obtenir. (Voy. t. I, p. 609.)

Préconisée d'abord par le docteur Gondret, sous la forme d'une pommade composée de parties égales de suif et d'ammoniaque, elle fut modifiée en remplaçant un quart de suif par de l'huile, puis en employant : suif, 1 partie ; axonge, 1 partie ; ammoniaque, 2 parties.

Ces formules étaient difficiles à exécuter convenablement, et les pommades n'avaient que très-rarement l'homogénéité que l'on est en droit d'exiger ; leur action d'ailleurs n'était pas régulière.

Pour obvier à ces inconvénients, nous proposâmes la formule suivante : Graisse benzinée, 10 gram. ; huile d'amande, 5 gram. ; ammoniaque à 25 degrés, 15 gram. Elle a des avantages incontestables. Mais nous venons conseiller aujourd'hui de remplacer la pommade de Gondret par le mélange suivant : Argile pulvérisée, q. s. ; ammoniaque à 25 degrés, q. s. Ce mélange peut être préparé longtemps à l'avance, ou bien à l'instant de s'en servir ; il est inaltérable.

Lorsqu'on veut appliquer un vésicatoire ammoniacal, on découpe dans un carré de sparadrap une ouverture du diamètre du vésicatoire que l'on veut faire, on applique le sparadrap sur la peau, on remplit le vide avec du mélange argilo-ammoniacal, on recouvre le tout avec un autre carré de sparadrap, et l'on attend.

CAUSTIQUES. — On donne ce nom à des substances qui désorganisent les parties du corps avec lesquelles elles ont été mises en contact, indépendamment du feu qu'on applique tantôt en faisant usage du fer rouge, tantôt au moyen du moxa, et quelquefois enfin par l'emploi de l'eau bouillante. Il existe un certain nombre de substances médicamenteuses qui, mises en contact avec les tissus de l'économie animale, les irritent violemment et les désorganisent.

Les plus actives de ces substances ont été nommées *escharotiques*, parce qu'elles agissent profondément et forment des eschares variées, dont la forme, la couleur et la consistance sont en rapport avec la composition du caustique qui a été employé pour les obtenir. Il en existe d'autres qui ont une action plus faible, qui n'agissent que très-superficiellement, et qui sont connues sous le nom de *cathérétiques*. Enfin, on appelle *phagédéniques* certains médicaments spécialement destinés à faire disparaître les chairs fongueuses ou baveuses, et qui ne sont que des caustiques fort équivoques, car ils répriment plutôt qu'ils ne détruisent réellement les tissus sur lesquels on les applique. Certains corps agissent comme caustiques ou cathérétiques, selon la volonté de celui qui s'en sert et la manière dont il en fait usage.

Les caustiques agissent en général en décomposant chimiquement les tissus auxquels ils sont appliqués, en les privant de vie, en déterminant une véritable gangrène locale et circonscrite. — La plupart des caustiques n'ont qu'une action locale ; quelques-uns cependant peuvent être absorbés et agir d'une manière délétère sur toute l'économie : ce sont surtout les préparations arsenicales qui se comportent ainsi.

On emploie les caustiques pour établir les exutoires, pour ouvrir certains abcès indolents, pour couper court aux progrès de certaines affections gangréneuses, telles que la pustule maligne ; pour cautériser, détruire certaines tumeurs carcinomateuses, ou des tumeurs ou corps étrangers de diverse nature, pour changer le mode de vitalité de la peau dans quelques ulcères dartreux, et enfin pour détruire le virus déposé à la surface de plaies produites par les animaux enragés ou venimeux.

Le rôle chirurgical des caustiques s'est beaucoup agrandi depuis plusieurs années, et j'ai la ferme conviction qu'il y a encore à réaliser dans cette voie des progrès les plus importants. La préférence pour les caustiques sur le fer, dans les cas, d'opération est légitimée par la moindre fréquence de l'infection purulente et des érysipèles graves consécutifs.

Les principaux caustiques sont : la *potasse* et la *soude caustiques* ; — l'*ammoniaque liquide* ; — le *nitrate d'argent* ; — l'*acide arsénieux* ; — le *beurre d'antimoine* ; — le *chlorure de zinc* ; — le *bioxyde de mercure* ; — le *sulfate* et l'*acétate de cuivre*.

J'ai parlé en détail de toutes ces substances, je ne dois pas y revenir ici. Un mot seulement sur la comparaison de leurs effets, d'après Velpeau ; puis j'insisterai sur quelques modes nouveaux de cautérisation.

Les caustiques arsenicaux ont, indépendamment du danger particulier qui leur est inhérent, l'inconvénient de produire des douleurs et une inflammation assez vives. La pâte de Vienne lui semblerait préférable ; mais elle détermine un suintement sanguin qui la fait fuser, et son action est trop superficielle. Celle de chlorure de zinc n'attaque que les tissus fongueux ou dépourvus d'épiderme ; elle a en outre l'inconvénient de produire de très-vives douleurs. Le caustique noir, composé d'acide sulfurique et de safran, sans formule précise, mais de manière à former une bouillie homogène, paraît avoir une incontestable supériorité sur tous les autres. Il détruit toute la surface avec laquelle on le met en contact. Il n'occasionne pas de suintement sanguin, et il ne cause que très-peu de douleur ; les tissus qu'il atteint se dessèchent, et la suppuration n'arrive qu'avec l'inflammation éliminatoire, au bout de quinze jours ; de plus, la rétraction de l'eschare rétrécit l'étendue de la cicatrice. Le seul inconvénient que lui reconnaissait Velpeau, c'est d'être d'une application difficile, d'adhérer plus à la spatule qu'aux tissus, de ne pouvoir être maintenu que sur une surface horizontale. A ces inconvénients près, il n'hésite pas à le considérer comme très-préférable à tous les autres.

CAUSTIQUES A LA GUTTA-PERCHA (Robiquet). — Rien n'est plus facile que d'unir, par fusion, la gutta-percha au chlorure de zinc et à la potasse caustique. On obtient ainsi une pâte parfaitement malléable, qu'on peut mouler en cylindres, comme le nitrate d'argent, en plaques comme la pâte de Canquoin, et en pastilles comme la pierre à cautère.

Ces combinaisons conservent la souplesse de la gutta-percha et peuvent être introduites dans les cavités à cautériser, sans éprouver la moindre déformation, quelque prolongée qu'y soit leur séjour.

On peut se les représenter comme une éponge retenant dans ses pores la matière caustique et pouvant bien la défendre contre l'action hygrométrique de l'air, mais n'étant plus capable de la retenir lorsque intervient la force de capillarité des tissus organiques vivants.

Pour faire usage de ces caustiques, il suffit de les tremper quelques secondes dans l'alcool, avant leur application ; les eschares qu'ils produisent sont très-nettes et conservent exactement la forme que le chirurgien a jugé convenable de leur assigner.

Tous contiennent exactement la moitié de leur poids de substance active, et leur conservation est facile.

ACIDE CHROMIQUE  $\text{CrO}_3$ . SOLUTION OFFICINALE D'ACIDE CHROMIQUE. — Bichromate de potasse cristallisé, 1000 gram. ; eau commune, 10 000 gram. ; acide sulfurique à 1,84, 20 000 gram.

Placez le sel et l'eau dans une terrine de grès vernissée, et opérez la dissolution à la chaleur du bain-marie. Versez l'acide sulfurique dans le liquide encore chaud, en ayant soin de ne l'ajouter que par petites qualités à la fois, et d'agir vivement à l'aide d'une baguette de verre.

Maintenez le mélange dans une pièce dont la température ne soit pas trop basse, et laissez-le en repos pendant vingt quatre heures. Au bout de ce temps, vous trouverez au fond de la terrine une couche abondante d'acide chromique cristallisé en prismes aciculaires d'une belle couleur rouge. Décantez avec soin la liqueur acide, et quand, par une inclinaison convenable de la terrine, vous aurez fait écouler la plus grande partie de l'eau mère, détachez les cristaux au moyen d'une carte de corne, et faites-les égoutter sur un entonnoir imparfaitement bouché par des fragments de verre. Le poids des cristaux ainsi obtenus est de 650 grammes pour 1000 grammes de bichromate de potasse. Placés sur une brique poreuse et maintenus dans une étuve dont la température est d'environ  $35^\circ$ , ils éprouvent une dessiccation nouvelle, dont l'effet est de réduire leur poids à 620 grammes.

C'est avec ces cristaux que l'on prépare la solution officinale d'acide chromique, employée dans les hôpitaux comme caustique :

SOLUTION OFFICINALE D'ACIDE CHROMIQUE. — Acide chromique cristallisé, 100 gram. ; eau distillée, 100 gram.

La solution s'opère immédiatement par simple mélange. Le liquide marque 1,47 au densimètre, à la température de  $+15^\circ$ .

C'est une recherche thérapeutique très-importante que celle qui consiste à fixer rigoureusement la spécificité d'action de chaque agent caustique. L'acide chromique est un caustique très-énergique, d'une action rapide, mais qui doit être employé avec une extrême prudence.

Les caustiques ne mettent pas toujours à l'abri des érysipèles, mais ils y exposent, sans contredit, moins que l'instrument tranchant ; voilà pourquoi on y a beaucoup plus souvent recours à Paris, depuis que les érysipèles épidémiques se montrent si souvent sous leurs formes graves.

L'acide chromique, qui jouit de ce double avantage d'agir presque instantanément, de n'agir que dans une petite sphère, c'est-à-dire à peine au delà du contour de la goutte employée, et de produire une eschare sèche, qui se détache peu à peu et laisse, lors de sa chute, une plaie de bonne nature et recommandable à ces titres.

ACIDE CHROMIQUE CONTRE LES MALADIES DE LA PEAU. — On signale l'heureuse application de l'acide chromique au traite-